



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2020-10-013

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## DDFIP

72-2020-10-20-001 - DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (3 pages)	Page 3
72-2020-10-20-002 - DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 7

DDFIP

72-2020-10-20-001

DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature  
pour le pôle gestion publique

*DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique*

Direction Départementale  
des Finances publiques de la Sarthe

PGP 2020\_1020

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des Finances publiques,  
directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Sarthe;

Vu le décret du 01 avril 2019 portant nomination de Mme Françoise FONT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 04 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de Mme Françoise FONT dans les fonctions de directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe;

### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### 1. Pour la division secteur public local :

**M. Laurent LAOT** inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du directeur du pôle gestion publique, chef de la division secteur public local;

#### *Chargées de missions*

Mme Janick AUBER, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques;  
Mme Cécile MARQUET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

#### *Service collectivités et établissements publics locaux (CEPL)*

M. Frédéric DEVEIX, inspecteur des Finances publiques, chef du service ;  
Mme Nathalie POUL, contrôleur des Finances publiques.

#### *Service fiscalité directe locale (FDL)*

Mme Marie-Ange LE BLE, inspectrice des Finances publiques, chef du service.

### ***Cellule économique et financière***

M. Jérémie PEYRAN, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission.

### ***Service d'Appui au Réseau (SAR)***

M. Mathieu LANDRIN, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission ;  
M. Pierre PIGAL, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission.

### ***Service Local du Domaine (SLD)***

Mme Catherine LE JOUAN, inspectrice des Finances publiques, chef de service.

Mme Catherine COMBASTEIX, contrôleuse principale des Finances publiques à l'effet de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R.2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

## **2. Pour la division État**

**M Daniel DAUVIN**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Chef de la division ETAT.

### ***Service de la comptabilité de l'État et activités bancaires (CEAB)***

Mme Martine LECLERC, inspectrice des Finances publiques, chef du service;  
Mme Anne MARIVIN, contrôleuse principale des Finances publiques,  
Mme Patricia DECOUVELAERE, contrôleuse principale des Finances publiques ;  
Mme Nathalie DENOUAL, contrôleuse des Finances publiques;  
Mme Isabelle HOUDAYER, contrôleuse des Finances publiques;  
M. Amaury MARIANNE, contrôleur des Finances publiques;  
M. Mario MARQUES, agent administratif des Finances publiques;  
Mme Virginie COLLIN, agente administrative principale des Finances publiques;  
M. Brice LEMOINE, agent administratif des Finances publiques;  
Mme Valérie METAIS, agente administrative principale des Finances publiques;  
M. Mohammed SEYE, agent administratif principal des Finances publiques.

Mme Martine LECLERC, M. Amaury MARIANNE, Mme Anne MARIVIN et Mme Patricia DECOUVELAERE reçoivent délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques ou effets, des chèques de banque, des rejets d'opérations comptables, des autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, des ordres de paiement, des chèques sur le Trésor d'un montant inférieur à 5 000 euros, des ordres de virement bancaires ou postaux, des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France, des demandes de dégagement et d'approvisionnement de fonds, des bordereaux d'envoi et accusés de réception.

Mme Valérie METAIS, agente administrative principale, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques et des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France,

M. Mohammed SEYE, agent administratif principal, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques et des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France,

M. Brice LEMOINE, agent administratif, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs.

M. Mario MARQUES, agent administratif, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs.

Mme Virginie COLLIN, agente administrative principale, reçoit délégation spécifique pour la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds et des reçus de dépôt de valeurs.

Mme Martine LECLERC, Mme Nathalie DENOUAL, Mme Isabelle HOUDAYER, Mme Patricia DECOUVELAERE et Mme Valérie METAIS reçoivent délégation spécifique pour :

- la signature des ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et des opérations de placements ;
- la signature des documents relatifs à la Caisse des dépôts et consignations conformément au mandat consenti par le directeur de la Caisse des dépôts et consignations ;
- la signature de tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, ainsi que de tous documents concernant les opérations courantes de leur service ou leurs attributions.

M. Daniel DAUVIN, à titre principal, Mme Martine LECLERC, à titre de suppléante, sont nommés correspondants pour répondre aux demandes d'information émanant de TRACFIN suite aux alertes effectuées par le déclarant, conformément à la désignation signifiée auprès de TRACFIN.

### ***Service de la comptabilité de l'impôt et produits divers (CIPD)***

M. Richard LOSBEC, inspecteur des Finances publiques, chef du service ;  
Mme Laurence DENIEUL, contrôleur principale des Finances publiques;  
Mme Guilaine LEBATTEUX, contrôleur des Finances publiques.

Richard LOSBEC, Mme Laurence DENIEUL et Mme Guilaine LEBATTEUX reçoivent délégation spécifique pour la signature des états de poursuites notifiés dans le cadre du recouvrement des créances de l'État et pour le compte de tiers, des mainlevées de saisie, des déclarations de créances dans les procédures d'apurement collectif du passif, des demandes d'émission de titre, de tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, ainsi que de tous documents concernant les opérations courantes de leur service ou leurs attributions (demandes de renseignements...).

Délégations spécifiques concernant la signature des délais de paiement accordés aux redevables :

- créances inférieures ou égales à 20 000 € et durée du délai accordé inférieure ou égale à 36 mois: M.DAUVIN chef de division.
- créances inférieures ou égales à 10 000 € et durée du délai accordé inférieure ou égale à 36 mois: M.LOSBEC, chef de service.
- créances inférieures ou égales à 5 000 € et durée du délai accordé inférieure ou égale à 12 mois: Mme DENIEUL, Mme LEBATTEUX.

Délégations spécifiques concernant la signature des remises gracieuses accordées aux redevables et les présentations aux ordonnateurs de dossiers pour admission en non valeurs:

- créances supérieures ou égales à 2 000 € et inférieures à 5 000 € : M.DAUVIN chef de division.
- créances inférieures à 2 000 € : M.LOSBEC, chef de service.

**Article 2** – La délégation générale accordée le 03 septembre 2019 est rapportée. La présente décision prend effet le 20 octobre 2020.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Le Mans, le 20 octobre 2020

signé

Françoise FONT

DDFIP

72-2020-10-20-002

DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature  
pour le pôle pilotage et ressources

*DDFIP 72- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources*

Direction Départementale  
des Finances publiques de la Sarthe

PPR 2020\_1020

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des Finances publiques,  
directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Sarthe;

Vu le décret du 01 avril 2019 portant nomination de Mme Françoise FONT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 04 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de Mme Françoise FONT dans les fonctions de directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe;

### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### 1. Pour la division gestion des ressources humaines :

Mme Corinne DEVAILLY- LE GALL inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division

Mme Annie GAINARD, inspectrice des Finances publiques, responsable du service ;

Mme Maryline COUTURIER, contrôleuse des Finances publiques , adjointe au responsable de service;

Mme Marie-Christelle CHALUMEAU, contrôleuse des Finances publiques, adjointe au responsable de service.

- Formation professionnelle et concours

Mme Corinne DEVAILLY- LE GALL , inspectrice principale des Finances publiques , responsable de la division.

M Stéphane BEAU, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.



## **2. Pour la division budget, immobilier et logistique :**

Mme Audrey CHATELAIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale risques et audit, cheffe de la division budget et logistique

- *Immobilier*

Mme Valérie VACHÉ, inspectrice des Finances publiques, responsable du service, dans la limite de 5 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Pascale PERDRIAU, contrôleur principale des Finances publiques, adjointe au chef de service, dans la limite de 2 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis.

- *Budget*

Mme Catherine PRADINES, inspectrice d'ordonnancement des Finances publiques, responsable du service, dans la limite de 5 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis;

Mme Sandrine SPY, inspectrice des Finances publiques, responsable du service logistique dans la limite de 5 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis.

Mme Jocelyne DESOEUVE, contrôleur principale des Finances publiques adjointe au chef du service, dans la limite de 2 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis.

- *Logistique*

Mme Sandrine SPY, inspectrice des Finances publiques, responsable du service, dans la limite de 5 000 euros pour la signature des bons de commande et des devis.

## **3. Pour la division stratégie, contrôle de gestion :**

Mme Mylène ESNAULT, inspectrice principale des Finances publiques

Mme Sylvie PAPIN, inspectrice des Finances publiques.

Mme Nathalie PRETESEILLE, inspectrice des Finances publiques.

## **4- Chargé de mission :**

M. Olivier BERTHOU, inspecteur des Finances publiques.

## **5- Assistant de prévention, CHS-CT:**

M. Lionel FRIART, contrôleur des Finances publiques, assistant de prévention.

**Article 2** - La délégation générale accordée le 02 septembre 2019 est rapportée. La présente décision prend effet le 08 octobre 2020.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le Mans, le 20 octobre 2020

signé

Françoise FONT